



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 27 août 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

180827-1

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

180827-2

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

- M. Stéphane St-Martin pétition circulation rue Charcot (entre De Mortagne et Jacques-Cartier.
- Mme Gina Hart : Circulation Camions Lourds rue Cicot nord et demande de resurfaçage.
- M. Jean Desroches : Dépanneur La Ressource.
- M. Frédéric Desroches : Dépanneur La Ressource.
- M. David Simard Limitation de vitesse et des vagues des bateaux entre

club d'Aviron et de Mézy, consolidation et protection des berges.

À moins d'indications à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180827-3

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant les points suivants :

- 7.4 Commission de la vie communautaire, de la participation citoyenne de la culture et du sport.
- 10.2 Adjudication d'un contrat pour la naturalisation des berges au parc de la saulaie (C18-07-F).

et en ajoutant les points suivants:

- 7.9.1 Remerciement M. Patrick Lamoureux.
- 7.9.2 Remerciement M. Marc Paquet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-4

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-5

**Avis de motion - règlement de PIIA numéro BO2004-04 afin d'intégrer un critère concernant un coefficient d'emprise au sol maximal pour les nouvelles constructions sur le boulevard Marie-Victorin**

---

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro BO2004-04 afin d'intégrer au chapitre 7 applicable aux nouvelles constructions résidentielles sur un emplacement vacant un critère d'analyse concernant l'implantation. Le critère d'analyse favorisera l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur le boulevard Marie-Victorin ayant un coefficient d'emprise au sol inférieur à 20 %.

180827-6

**Adoption du règlement 2018-275-1**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement déposé le 3 juillet 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-275-1 Règlement modifiant le règlement 2017-275 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2018 afin de préciser le mode de facturation des compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-7

**Adoption du second projet de règlement 1414-602**

---

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement 1414-602 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'interdire dans la zone CV-12(153) certains usages commerciaux au rez-de-chaussée d'un immeuble ainsi que d'interdire les usages services de garde en halte-garderie et service de garde en jardin d'enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-8

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 18 juillet 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-100, U2018-101, U2018-102, U2018-103, U2018-104, U2018-106 et U2018-108 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 18 juillet 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70126 pour autoriser l'ajout d'une toiture et des murs de moustiquaire sur le balcon arrière existant de la maison située au 806, chemin du Général-Vanier, le tout en considérant le préambule de la recommandation U2018-100;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70151 pour autoriser l'installation d'un cabanon sur la propriété située au 773, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-101;
3. La demande de PIIA numéro 2018-70172 pour autoriser une modification partielle de l'aire de stationnement et de la terrasse arrière de l'immeuble situé au 1228, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-102;
4. La demande de PIIA numéro 2018-70047 pour autoriser le réaménagement du stationnement et le remplacement des portes

en façade avant des serres d'un emplacement agricole situé au 850, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-103;

5. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2018-70152 pour autoriser la rénovation des deux entrées du mail localisées sur la façade arrière ainsi que le réaménagement du stationnement de la propriété située au 1001, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-104;
6. La demande de PIIA numéro 2018-70179 pour autoriser le remplacement des frênes sur la propriété située au 1065, rue Charcot, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-106;
7. La demande de PIIA numéro 2018-70165 pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment et de l'aire de stationnement de la propriété située au 1580, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-108.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-9

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 18 juillet 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-105, U2018-107 et U2018-110 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 18 juillet 2018 et d'approuver :

1. La demande numéro 2018-70145 pour autoriser la rénovation et la modification des balcons situés au rez-de-chaussée et à l'étage sur le mur arrière d'un immeuble situé au 517, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-105 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70158 pour faire approuver une section de clôture et une barrière d'un immeuble situé au 50, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-107 du CCU;
3. La recommandation U2018-110 de refus de la demande numéro 2018-70128 pour la propriété située au 432, boulevard Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-10

**Procès-verbal de la commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 11 juillet 2018**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 11 juillet 2018

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 11 juillet 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. La recommandation 2018-46 à l'effet de reconnaître la coopérative équestre de Boucherville comme organisme A2- Associé collaboration;
2. La recommandation 2018-47 à l'effet d'autoriser la fondation canadienne du rein section Rive-Sud (FCR Rive-Sud) à tenir son activité à Boucherville pour une troisième année consécutive;
3. La recommandation 2018-48 à l'effet d'autoriser une Fête des voisins épluchette de blé d'Inde un samedi d'août aux mêmes conditions que la fête des voisins;
4. La recommandation 2018-49 à l'effet d'octroyer une subvention dans le cadre du salon des métiers d'art 2018. La subvention octroyée sera de 5000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-11

**Commission de la vie communautaire, de la participation citoyenne, de la culture et du sport**

---

Ce point est reporté.

180827-12

**Procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission de la circulation et du transport du 21 juin 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. La recommandation 180621-03 est reportée.
2. La recommandation 180621-04 à l'effet de conserver le statu quo quant à la demande relative au débarcadère sur la rue de Méry face à l'école Père-Marquette. Des lignes de centre et de rive

seront cependant peintes entre le boulevard du Fort-St-Louis et la rue Nicole-Lemaire;

3. La recommandation 180621-05 à l'effet de conserver le statu quo quant à la demande de traverse de piétons sur le boulevard De Mortagne à l'intersection de la rue Le Baron;
4. La recommandation 180621-06 à l'effet d'enlever l'arrêt obligatoire au niveau des rues Fréchette et Dollard et de le remplacer par une signalisation courbe prononcée.
5. La recommandation 180621-07 est reportée.
6. La recommandation 180621-08 à l'effet de conserver le statu quo quant à la demande à l'égard de la visibilité de l'intersection d'Argenson et du boulevard du Fort-St-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-13

**Procès-verbal de la commission des aînés - réunion 22 mai 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 22 mai 2018.

180827-14

**Recommandation COMDA-15 - commission des aînés**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation COMDA-15 soumise par la commission des Aînés relative à une demande de subvention dans le cadre de la journée des proches aidants du 8 novembre prochain.

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation COMDA-15 à l'effet qu'un montant de 1200\$ provenant du montant résiduel de la résolution 180416-27 soit attribué au centre d'Action bénévole de Boucherville (CABB) pour la prestation théâtrale de la pièce intitulée « Au delà des mots : Paroles de proches aidants » lors de la journée du 8 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-15

**Procès-verbal du Secrétariat à la participation  
citoyenne - réunion du 30 mai 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 30 mai 2018.

180827-16

**Commission de la circulation et du transport -  
nominations**

---

CONSIDÉRANT la résolution 131118-17 modifiant la résolution 091124-3 relativement à la composition des comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres citoyens à la Commission de la circulation et du transport.

Il est proposé de nommer M. Pierre-André Duchesneau comme agent de liaison et membre et Mme Renée Béland et M. Yves Séguin comme membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-17

**Remerciement M. Patrick Lamoureux**

---

Le conseil municipal remercie M. Patrick Lamoureux dont le mandat est terminé, pour sa participation à titre de membre de la Commission de la circulation et du transport et sa contribution aux résolutions qui ont été acheminées au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-18

**Remerciement M. Marc Paquet**

---

Le conseil municipal remercie M. Marc Paquet dont le mandat est terminé pour sa participation à titre de membre de la commission de la circulation et du transport et sa contribution aux résolutions qui ont été acheminées au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel invite les citoyens à se faire entendre sur les dérogations mineures à venir.

180827-19

**Demande de dérogation mineure no 2018-70166 :  
stationnement (drainage)**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70166;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-109;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 7 août 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70166 à l'égard de l'immeuble situé au 1580, rue Eiffel, sur les lots 2 513 403 et 2 513 133 du cadastre du Québec déposée le 19 juin 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- Permettre une aire de stationnement non munie de puisards et drainée en surface par des fossés;
- Permettre que les bordures de béton soient abaissées à une hauteur inférieure à 15 centimètres à l'intérieur de l'aire de stationnement afin de permettre l'écoulement des eaux.

Le tout selon la recommandation U2018-109 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Plan d'implantation, minute 19 028, signé et scellé par Jean-Yves Tremblay, déposé le 17 juillet 2018;
- Plan d'aménagement et drainage du site C1, signé et scellé par Jonathan Désy, ingénieur, déposé le 10 juillet 2018;
- Plans d'architecture du paysage AP01 et AP02, signés et scellés par Karyne Ouellet, architecte-paysagiste, déposés le 10 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-20

**Approbation du rapport d'effectif**

---

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de fin juin et juillet 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 13 août 2018;
2. De féliciter Mme Mélissa Carroll, commis LCVC à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De féliciter Mme Céline Binette, commis à la paie à la Direction des ressources humaines pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de



Boucherville;

4. De féliciter Mme Johanne Bélanger Laroche, concierge à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
5. De féliciter M. Michel Leclerc, chef de service de la vie communautaire et de la participation citoyenne à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
6. De souligner le départ à la retraite de Mme Manon Dupont, adjointe administrative à la mairie, le 1er septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-21

**Nomination au poste de chef de section de la vie communautaire au service de la vie communautaire et de la participation citoyenne de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne**

---

Il est proposé de procéder à la nomination de Madame Nancy Tétréault à titre de chef de section de la vie communautaire, au service de la vie communautaire et de la participation citoyenne, au sein de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-22

**Nomination au poste de chef de section animation, culture et patrimoine au service des arts et de la culture de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne**

---

Il est proposé de procéder à la nomination de Madame Isabelle Denis-Casavant à titre de chef de section animation, culture et patrimoine, au service des arts et de la culture, au sein de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé :

1. D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :

- -Liste de chèques numéros 182224 à 182286 inclusivement;
- -Liste de chèques numéros 182287 à 182474 inclusivement;
- -Liste de chèques numéros 182475 à 182574 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 182575 à 182646 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 182647 à 182726 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 182727 à 182831 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 182832 à 182902 inclusivement.

2. D'approuver les paiements électroniques suivants:

- -Paiements électroniques S-10312 à S-10339;
- -Paiements électroniques S-10340 à S-10453;
- -Paiements électroniques S-10454 à S-10492;
- -Paiements électroniques S-10493 à S-10522;
- -Paiements électroniques S-10523 à S-10562;
- Paiements électroniques S-10563 à S-10606;
- Paiements électroniques S-10607 à S-10643;

3. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018

au 27 août 2018

Écritures 4749 à 4761

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-25

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation  
2007-73**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180827-26

**Libération de fonds de garantie en assurances bien du  
regroupement Varennes/Saint-Julie pour les années  
2012-2013, 2013-2014 et 2015-2016**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-86-648 et que celle-ci couvre les périodes du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014; du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place pour le terme 2012-2013 afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Boucherville y a investi une quote-part de 19 457.00 \$ représentant 7.78% de la valeur totale du fonds ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur respective de 248 741 \$ fût mis en place pour le terme 2013-2014 et 2015-2016 afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Boucherville y a investi une quote-part respective de 24 058.00 \$ représentant 9.67% de la valeur totale du fonds ;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds ;

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville demande que les reliquats totalisant 543 729, 08 \$ desdits fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour les périodes du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour les périodes du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

Il est proposé d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-27

**1560, boulevard De Montarville – Centre Service Auto  
camion Lag-Nard inc.**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 26 juillet 2018.

Il est proposé d'accepter l'aménagement paysager préparé par Chantal

De Menezes, architecte paysagiste, selon le document intitulé Mise à jour bande de plantation en façade tel que plantée - 1560, De Montarville, Boucherville, daté du 20 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-28

**Demande d'autorisation CPTAQ - Hydro Québec - lot 1  
912 394 - travaux d'entretien**

---

CONSIDÉRANT que la compagnie Hydro-Québec a déposé, le 5 juin 2018, une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ pour la réalisation de travaux d'entretien de réseau souterrain de câble de fibre optique;

CONSIDÉRANT que l'usage demandé est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, au Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération de Longueuil et au Règlement d'urbanisme n° 1414 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que l'usage demandé est souterrain pour toute la superficie visée par la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre emplacement ne comporte les mêmes caractéristiques pouvant constituer une alternative face aux activités de cette partie de réseau souterrain de câble de fibre optique, et ce, ailleurs dans la ville de Boucherville et dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux intentions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles puisqu'elle n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles à venir;

CONSIDÉRANT que les travaux répondent aux critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la compagnie Hydro-Québec doit obtenir l'autorisation du propriétaire du lot 1 912 394 pour la demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 13 août 2018.

Il est proposé d'appuyer la demande de la compagnie Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, sur une superficie de 90,3 mètres carrés, une partie du lot 1 912 394 du cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-29

**Ruisseau Sabrevois - abattages d'arbres - demande d'autorisation environnementale**

---

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés dans la bande riveraine du ruisseau Sabrevois et qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 25 juillet 2017.

Il est proposé :

1. D'autoriser la Direction de l'urbanisme et de l'environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);
2. De nommer M. Daniel Drouin, chef du Service de l'environnement à titre de signataire de la demande d'autorisation environnementale;
3. De verser au ministre des Finances les sommes nécessaires pour le traitement de la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-30

**Dépôt du certificat de la greffière sur la consultation du règlement 2018-285**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des certificats de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenu les 16, 17, 18, 19 et 20 juillet sur le règlement suivant: Règlement 2018-285 - Règlement ordonnant l'acquisition du Lot 1 909 008 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 773 000\$.

180827-31

**Règlementation - Berges du Fleuve Saint-Laurent**

---

CONSIDÉRANT la règlementation sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB);

CONSIDÉRANT qu'une révision effectuée par le Bureau de la sécurité nautique région du Québec (BSN-RQ) a relevé des problèmes reliés aux positionnements des restrictions sur le fleuve Saint-Laurent situées sur le territoire de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à Bérard Tremblay, arpenteurs géomètres afin que soient déterminées les coordonnées géographiques des restrictions désirées sur le fleuve.

Il est proposé de demander au ministère des Transports du Canada d'apporter les modifications suivantes au RRVUB :

Article	Coordonnées géographiques désirées	Nom local	Vitesse maximale sur le fond (km/h)
68	Le fleuve Saint-Laurent entre les points situés par <b>45°39'06" - 73°27'08"</b> et par <b>45°34'59" - 73°28'29"</b> au sud des îles de Boucherville. À l'extérieur des zones indiquées aux articles 69 et 70	Fleuve Saint-Laurent	70
69	Le fleuve Saint-Laurent à 50 m ou moins des rives par rapport au sud des îles de Boucherville entre les points situés par <b>45°39'06" - 73°27'08"</b> et par <b>45°34'59" - 73°28'29"</b>	Fleuve Saint-Laurent	10
70	Le fleuve Saint-Laurent à 100 m ou moins des rives par rapport au nord de la ville de Boucherville entre les points situés par <b>45°39'06" - 73°27'08"</b> et par <b>45°34'59" - 73°28'29"</b>	Fleuve Saint-Laurent	10
71	La partie du fleuve Saint-Laurent connue sous le nom de la Grande Rivière entre les îles Saint-Jean et Sainte-Marguerite entre les points situés par <b>45°35'13" - 73°29'24"</b> et par <b>45°36'04" - 73°28'14"</b>	Grande Rivière	10
72	La partie du fleuve Saint-	Bras Nord de la Grande	10

	Laurent connue sous le nom de Bras Nord de la Grande Rivière entre l'île Saint-Jean et l'île à Pinard entre les points situés par <b>45°36'20" - 73°27'44"</b> et par <b>45°36'04" - 73°28'14"</b>	Rivière	
73	La partie du fleuve Saint-Laurent connue sous le nom de La Passe entre l'île de la Commune et l'île Grosbois entre les points situés par <b>45°37'08" - 73°28'24"</b> et par <b>45°37'07" - 73°27'45"</b>	La Passe	10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-32

**Adjudication du contrat pour abattage et déchiquetage de frênes pour les rues et les parcs récréatifs.**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux d'abattage et de déchiquetage de frênes pour les rues et les parcs récréatifs;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 24 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat pour les travaux d'abattage et de déchiquetage de frênes pour les rues et les parcs récréatifs à Émondage Gauthier inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 112 503,04\$ taxes incluses incluant une valeur de 25 000 \$ de travaux contingent le cas échéant, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission SP-18-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-33

**Adjudication d'un contrat pour la naturalisation des berges au parc de la Saulaie (C-18-07-F)**

---

Ce point est reporté.

180827-34

**Adjudication d'un contrat pour le reprofilage de fossé sur le chemin de Touraine (C-18-09-A)**

---



CONSIDÉRANT le contrat pour le reprofilage de fossé sur le chemin de Touraine;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 20 août 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le reprofilage de fossé sur le chemin de Touraine à Excavation Civilpro inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 107 835,05 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-09-A. Une somme de 55 000 \$ sera prise à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-35

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif du stationnement incitatif à la sortie 18 de l'autoroute 132 (C-18-15-D)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif du stationnement incitatif à la sortie 18 de l'autoroute 132.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par de la Direction du génie daté du 20 août 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif du stationnement incitatif à la sortie 18 de l'autoroute 132 à SNC Lavalin GEM Québec inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 41 615,20 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-15-D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-36

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une étude géotechnique et caractérisation environnementale sur le chemin d'Anjou (C-18-15-E)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour une étude géotechnique et caractérisation environnementale sur le chemin d'Anjou (C18-15-E).

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par de la Direction du génie daté du 20 août 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour une étude géotechnique et caractérisation environnementale sur le chemin d'Anjou à Labo S.M. Inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu

le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 74 996,76 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-15-E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-37

**Reconduction du contrat pour la préparation, l'entretien et le déneigement des patinoires extérieures (SP-15-22)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la préparation, l'entretien et le déneigement des patinoires extérieures ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 23 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SP-15-22, pour la préparation, l'entretien et le déneigement des patinoires extérieures, à PAYSAGISTE RIVE-SUD Ltée, pour un montant de 55 366,53 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 15 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-15-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-38

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 30 août 2018**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001) ;

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 août 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180830-2.1 à CA-180830-2.5 ;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180830-4.1 à CA-180830-4.5 ;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180830-6.1 à CA-180830-6.10 ;

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180830-8.1 à CA-180830-8.7 ;

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-39

**Subvention pour Club social de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 31 juillet 2018.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 \$ pour la participation de 50 employés (actifs et retraités) au coût de 60 \$ chacun au tournoi de golf des employés de la Ville de Boucherville qui a eu lieu le 6 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-40

**Remerciements M. Claude-André Bonin et modification de la résolution 180703-51**

---

Il est proposé de modifier la résolution 180703-51 afin qu'elle se lise de la façon suivante :

Le conseil municipal remercie M. Claude-André Bonin pour sa participation à titre de membre du secrétariat de la participation citoyenne et sa contribution aux recommandations qui ont été acheminées au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-41

**Proclamation des journées de la culture**

---

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Boucherville et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

Il est proposé que la Ville de Boucherville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-42

**Affaires nouvelles**

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-43

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

180827-44

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21h17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lamarche, greffière